

Montréal, le 11 octobre 2018

Madame Claudine Deschênes  
Architecte paysagiste  
Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal  
Ville de Montréal

**Objet : Questions de la commission concernant la création d'un parc-nature dans l'ancienne cour Turcot**

Madame,

Nous vous remercions d'avoir confirmé par courriel votre intention de nous faire parvenir un certain nombre de documents et d'informations en réponse aux demandes des citoyens lors de la soirée d'information, incluant les renseignements concernant l'étude de faisabilité. De plus, après la révision des échanges de la soirée, la commission aimerait avoir des précisions sur les éléments suivants.

**Gestion des milieux naturels**

1. Vous avez affirmé que la délimitation du parc-nature est encore à déterminer<sup>1</sup>. Pouvez-vous nous préciser les autres éléments qui pourraient être intégrés au futur parc-nature? Est-ce que la falaise Saint-Jacques, par exemple, ou la bande verte pourraient faire partie du territoire inclut dans le futur parc-nature?
2. Dans quelle mesure le 75 % « d'écosystèmes naturels<sup>2</sup> » du futur Parc contribuera-t-il à atteindre la cible de 10 % de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*? Est-ce que l'intégration de la falaise Saint-Jacques au nouveau parc-nature changerait quelque chose à cette contribution?
3. Quels seront les usages ou fonctions des espaces verts et naturels du futur Parc au sein de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques?

---

<sup>1</sup> Doc. 6.1, L. 1655 et L. 2675

<sup>2</sup> Doc. 3.1, p. 10

### Nuisances environnementales

4. Comment la gestion des nuisances environnementales provenant de l'autoroute sera-t-elle intégrée dans la planification du Parc? Par exemple, avez-vous des études ou des renseignements concernant les polluants occasionnés par l'autoroute 20 et savez-vous s'il y a des contraintes ou des restrictions d'activités dues au fait que le Parc se situera aux abords de l'autoroute?

### Gestion des sols et des eaux

5. Vous avez affirmé que pour ce projet : « le niveau de contamination des sols est compatible avec un usage parc<sup>3</sup> ». Comment prévoyez-vous en avoir l'assurance?
6. Comment seront réparties les responsabilités concernant la gestion des sols une fois l'aménagement complété? Est-ce que des suivis de gestion des sols et des eaux souterraines devront être effectués? Si oui, qui en sera l'autorité responsable?

### Zones tampons

7. Il a été mentionné à quelques reprises lors de la soirée d'information que des zones tampons doivent être créées aux abords de l'autoroute 20. Quelles sont les caractéristiques d'une zone tampon dans ce secteur et qui en a la responsabilité? De plus, l'aménagement de buttes provenant des sols excédentaires est-elle obligatoire?

### Accessibilité et connectivité

8. Avez-vous des objectifs à court ou à moyen termes de raccordement du parc-nature au réseau de transports collectifs et actifs (ex. : réseau cyclable)? Y a-t-il des scénarios qui devraient être privilégiés, et ce notamment en regard du potentiel d'utilisation quatre saisons? De quelle façon prévoyez-vous faciliter l'accès en transport public au futur Parc?
9. Outre la possibilité d'affecter une partie du 25 % de la superficie du Parc à des stationnements<sup>4</sup>, y a-t-il d'autres endroits qui pourraient être considérés au sein de l'écoterritoire ou à proximité? Sachant que des scénarios ont été évalués par le MTMDDET sur la construction ou non d'un débarcadère et d'un stationnement à proximité de la bande verte, avez-vous plus d'information sur le scénario retenu et de son arrimage potentiel avec le nouveau parc-nature<sup>5</sup>?

---

<sup>3</sup> Doc. 6.1, L. 345

<sup>4</sup> Doc. 6.1, L. 305

<sup>5</sup> Doc. 4.2.1, p. 4 et doc. 4.2.2, p. 8 et 9

### Fréquentation du Parc

10. Existe-t-il des données sur les potentiels d'achalandage du Parc ? Y a-t-il des prévisions particulières à envisager en vue d'assurer la sécurité des usagers éventuels du futur Parc?

### Entrée de ville

11. Un concours international d'idées des entrées de ville a déjà été fait pour l'autoroute 20<sup>6</sup>. Avez-vous tiré des éléments de ce concours ou d'ailleurs en vue de préciser davantage ce volet du projet proposé?

### Rôles et responsabilités

12. Quels sont les processus de concertation, d'arrimage et/ou de planification en cours ou à venir avec les divers intervenants touchés directement ou indirectement par le projet (par exemple : Parcs Canada, arrondissements CDN-NDG et du Sud-Ouest, CN, MTMDET)?

Ces compléments d'information aideront tant les citoyens à enrichir leurs démarches que la commission à approfondir son analyse. Veuillez noter également que tout au long du processus de consultation, la commission ne peut recevoir qu'une documentation écrite de votre part et de vos collaborateurs, qui sera par la suite mise en ligne sur le site Internet de l'Office.

La commission souhaiterait donc obtenir réponse à ces questions avant le 5 novembre 2018 afin de permettre aux citoyens et aux organismes désirant déposer un mémoire d'en prendre connaissance, et ce, avant la date limite d'inscription fixée au 15 novembre 2018.

En vous remerciant à l'avance pour votre précieuse collaboration.

Estelle Beaudry  
Secrétaire-analyste

---

<sup>6</sup> Démarche du concours international d'idées YUL-MTL et de l'atelier WAT\_UNESCO - MTL pour le parcours d'entrée de ville de l'autoroute 20 et de l'autoroute 15 depuis l'avenue Atwater, doc. 4.11